

A.M., 2010**Arrêté numéro AM 2010-034 de la ministre des Ressources naturelles et de la Faune en date du 10 août 2010**

CONCERNANT la constitution de trois forêts d'expérimentation

LA MINISTRE DES RESSOURCES NATURELLES ET DE LA FAUNE,

VU l'article 107 de la Loi sur les forêts (L.R.Q., c. F-4.1) qui édicte que, pour favoriser le progrès des sciences forestières, le ministre peut constituer des forêts d'expérimentation d'une superficie d'au plus 500 hectares;

VU le premier alinéa de l'article 108 de cette loi, suivant lequel les seules activités d'aménagement forestier permises, sur le territoire d'une forêt d'expérimentation sont des activités reliées à la recherche et à l'expérimentation;

VU le deuxième alinéa de l'article 108 de cette loi qui prévoit que le ministre peut autoriser une personne à exercer de telles activités sur ce territoire, aux conditions qu'il détermine;

CONSIDÉRANT que la réalisation de ces recherches et de ces expérimentations nécessite que des territoires forestiers soient réservés uniquement à cette fin, jusqu'à ce que toutes les observations aient pu être réalisées ou jusqu'à ce que tous les effets des expériences aient pu être évalués;

VU l'article 257 de la Loi sur les forêts, suivant lequel le ministre des Ressources naturelles et de la Faune est responsable de l'application de cette loi;

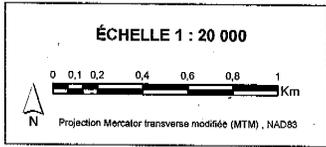
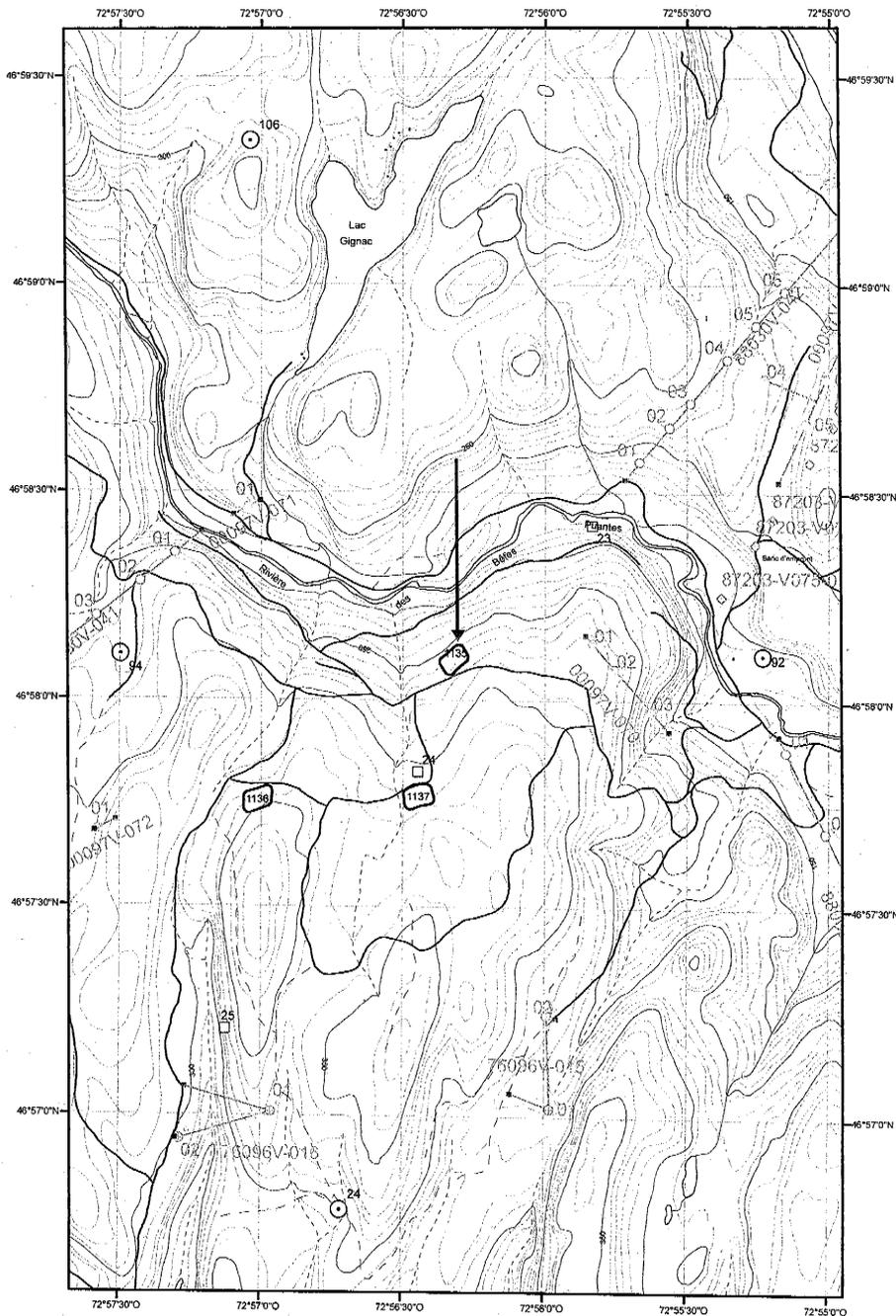
ARRÊTE CE QUI SUIT :

Les territoires ci-après énumérés, nommés, mesurés et localisés, dont les cartes topographiques apparaissent en annexe, sont constitués en forêts d'expérimentation sous réserve des conditions de l'article 107 et du premier alinéa de l'article 108 de la Loi sur les forêts (L.R.Q., c. F-4.1) pour la durée inscrite, à savoir :

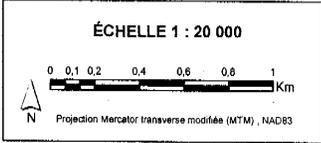
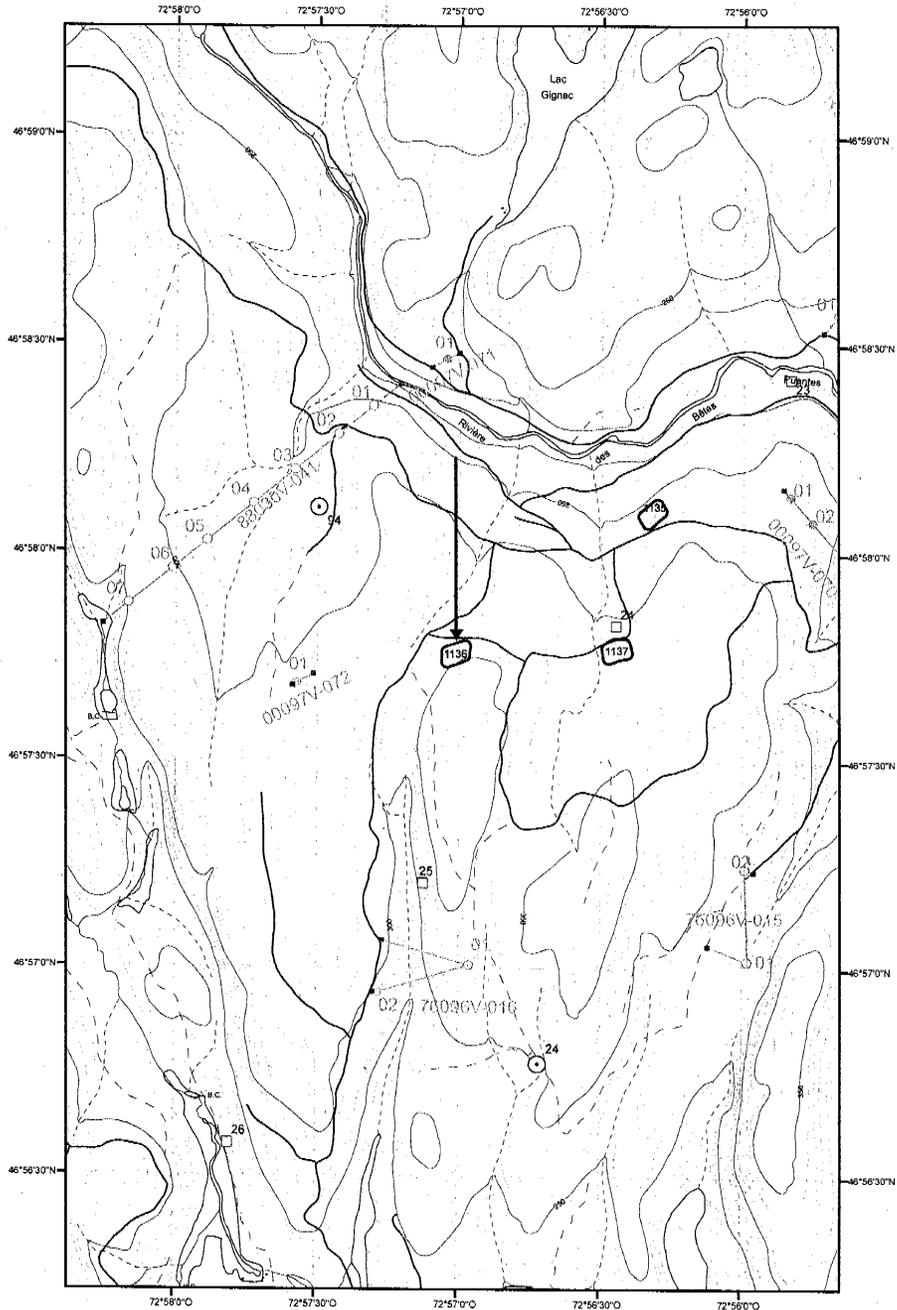
N ^o FE	Nom de la FE	Superficie (ha)	Latitude (nord)	Longitude (ouest)	Durée (ans)
1135	Batiscan « K »	1,03	46°58'06''	72°56'19''	20
1136	Batiscan « L »	1,17	46°57'45''	72°57'01''	20
1137	Batiscan « M »	1,18	46°57'46''	72°56'27''	20

Québec, le 10 août 2010

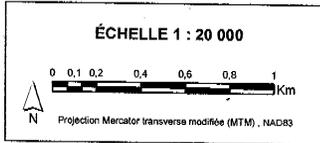
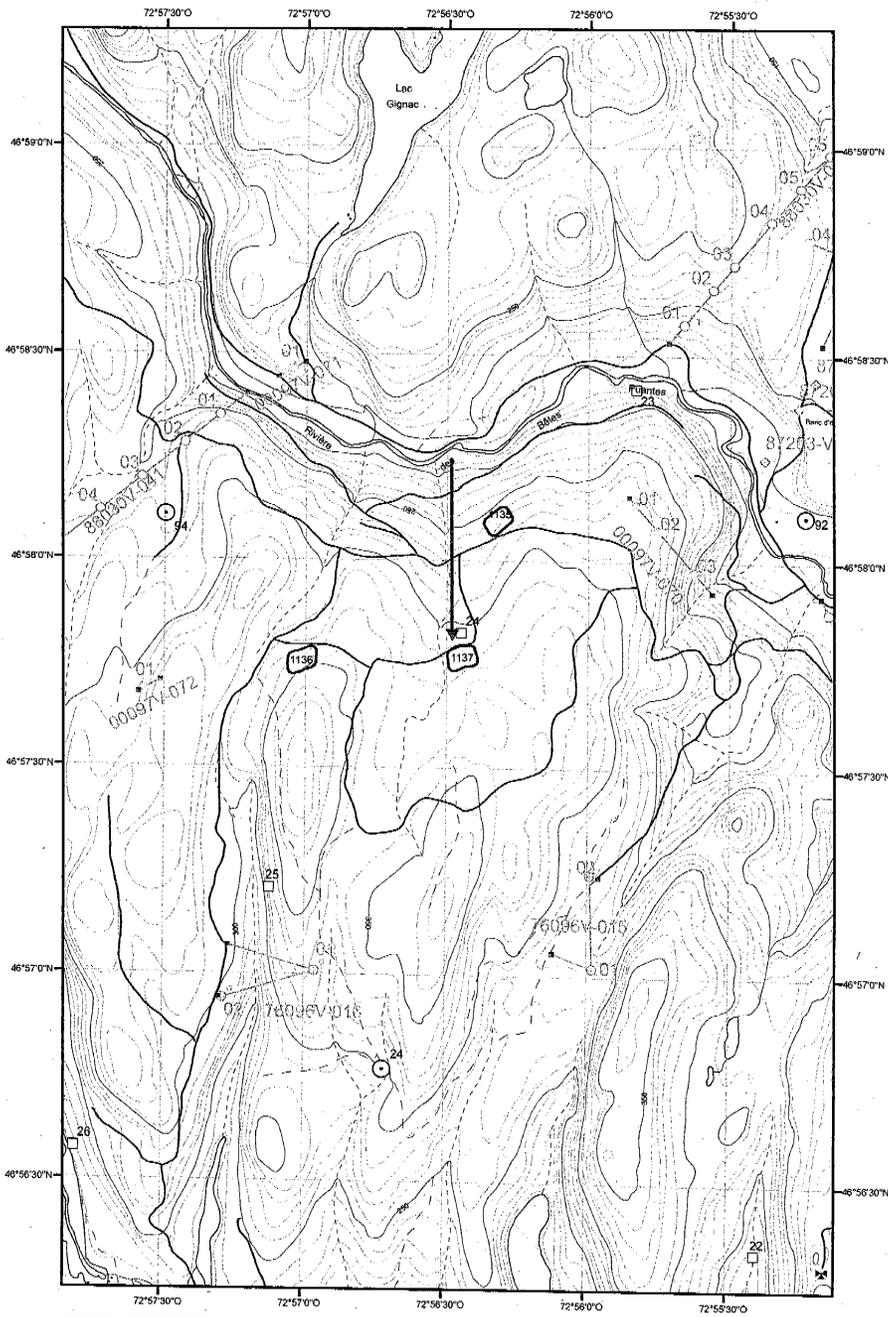
*La ministre des Ressources naturelles
et de la Faune,*
NATHALIE NORMANDEAU



FORÊT D'EXPÉRIMENTATION
N° 1135
Batiscan « K »



FORÊT D'EXPÉRIMENTATION
N° 1136
Batiscan « L »



FORÊT D'EXPÉRIMENTATION
N° 1137
Batiscan « M »